



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, route 108 Ouest, le lundi 7 juillet 2008 à 19h30, à laquelle sont présents :

Madame Micheline Charrier, siège #1
Madame Annik Bolduc, siège #2
Madame Julia Goulet, siège #3
Madame Solange Côté, siège #4
Monsieur Donald Dumas, siège #5
Monsieur Émilien Carrier, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre-André Gagné.

Madame Sylvie Gauthier est aussi présente et agit à titre de secrétaire.

Lors de cette séance, la résolution suivante a été adoptée :

2008-07-135 15- RÉOLUTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL

CONSIDÉRANT QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

CONSIDÉRANT QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables

propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

POUR CES MOTIFS

Il est : Proposé par Madame Annik Bolduc
 Appuyé par Madame Julia Goulet

QUE la Municipalité de Stornoway fasse parvenir une lettre et/ou une résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme à l'original
Ce 8 juillet 2008

JE SOUSSIGNÉE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE CE QUI PRÉCÈDE
EST EXACT ET FIDÈLE AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS



SYLVIE GAUTHIER

Directrice générale/Sec.-trés.